Retrouvez tous les marchés publics et privés
parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
www.centraledesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 Fax 0 820 309 009 (0,12 € la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Communauté de communes **PAYS DE POUZAUGES**

Projet de modification n° 3 du PLUi du Pays de Pouzauges et de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n° 2

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° CC2026_209R du 13 octobre 2026, Mme la Présidente de la communauté de communes du Pays de Pouzauges (CCPP) a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique portant la procédure de modification n° 3 du PLUi du Pays de Pouzauges et de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n° 2.
Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCPP, Maison de l'Intercommunalité, BP 10267, 18, La Fournière, 85702 Pouzauges cedex.
Les informations pourront être demandées auprès de Mme Bret-Capitaine, responsable du service urbanisme et habitat de la CCPP.
Après examen au cas par cas du projet de modification n° 3 du PLUi, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a décidé ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale par décision n° PDL 021985 / KK AC PLU du 2 octobre 2026.
Après examen au cas par cas du projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n° 2, la MRAe a décidé ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale par décision n° PDL 022019 / KK AC PLU du 2 octobre 2026.
Par décision n° E26000113/85 du 17 août 2026, M. le Président du tribunal administratif de Nantes a désigné en qualité de commissaire enquêteur M. Claude Monniot, directeur d'études d'urbanisme contractuel en retraite, et M. Jean Paul Christiny, gendarme à la retraite en qualité de suppléant.
L'enquête publique se déroulera du 9 novembre 2026 à 9 h 30 au 9 décembre 2026 à 17 h 00 inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté :
- sur support papier, aux lieux et heures d'ouverture suivants :
- au siège de la communauté de communes du Pays de Pouzauges, Maison de l'Intercommunalité, La Fournière, 85700 Pouzauges : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 00,
- en mairie de Pouzauges, place de l'Hôtel de Ville, 85700 Pouzauges : les lundi, mercredi, jeudi, vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00, le mardi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, et le samedi de 9 h 30 à 12 h 00,
- en mairie du Boupère, 6, rue Henri Biraud, 85510 Le Boupère : le lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30-12 h 30 /14 h 00-17 h 30, le mardi et le jeudi de 14 h 00 à 17 h 30,
- en mairie de Sèvremont, 4, rue de la Rochejaquelein, 85700 Sèvremont : du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 18 h 00,
- en mairie de Saint Mesmin, 2, place de l'Église, 85700 Saint Mesmin : lundi, mercredi et vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le mardi et jeudi de 8 h 00 à 12 h 30,
- en mairie de Monsireigne, 10, rue de Rochereau, 85110 Monsireigne : lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 14 h 00 à 18 h 00, et le vendredi de 14 h 00 à 16 h 00,
- en mairie de Réaumur, 1, place de l'Église, 85700 Réaumur : lundi, mardi, jeudi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30, mercredi de 9 h 30 à 12 h 00, vendredi de 13 h 30 à 17 h 00,
- en mairie de Montournais, 5, place du Chevalier Jehan, 85700 Montournais : lundi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, mardi, mercredi et jeudi de 10 h 00 à 12 h 00, vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30,
- en mairie du Tallud-Sainte-Gemme, 1, rue Réaumur, 85390 Tallud-Sainte-Gemme : lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 30 à 19 h 00, mardi, mercredi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00,
- en mairie de Chavagnes-les-Redoux, 1, place de la Mairie, 85390 Chavagnes-les-Redoux : lundi et jeudi de 9 h 30 à 12 h 00, mardi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00,
- en mairie de La Meilleraie-Tillay, 1, rue de la Prairie, 85700 La Meilleraie-Tillay : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00,
- par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir du site https://www.paysdepouzauges.fr/
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations et propositions :
- en les consignant sur le registre d'enquête principal, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition aux lieux et heures d'ouverture du siège de la CCPP, Maison de l'Intercommunalité à l'adresse et horaires précités,
- en les consignant sur les registres d'enquête subsidiaires, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition aux lieux et heures d'ouverture des 10 communes du territoire, aux adresses et horaires précités,
- en les transmettant par voie écrite ou orale au commissaire enquêteur lors des permanences indiquées ci-dessous,
- en les adressant, avant la fin de l'enquête, au commissaire enquêteur par voie postale, avec mention «ne pas ouvrir» à l'adresse suivante, et en fonction du sujet de l'enquête publique :
- M. le Commissaire enquêteur - Enquête publique relative à la procédure de modification n° 3 du PLUi - Communauté de Communes du Pays de Pouzauges - Maison de l'Intercommunalité - 18, La Fournière, 85700 Pouzauges,
Ou
- M. le Commissaire enquêteur - Enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n° 2 - Communauté de communes du Pays de Pouzauges - Maison de l'Intercommunalité - 18, La Fournière, 85700 Pouzauges,
- en les adressant, avant la fin de l'enquête, au commissaire enquêteur par courrier électronique à l'adresse suivante : plui@paysdepouzauges.fr - en précisant en objet du mail :
- enquête publique modification n° 3 du PLUi - CCPP 2026 - À l'attention de M. le Commissaire enquêteur ou
- enquête publique déclaration de projet n° 2 du PLUi - CCPP 2026 - À l'attention de M. le Commissaire enquêteur.
Les observations et propositions du public transmises par voie postale et voie électronique seront consultables au siège de l'enquête aux heures d'ouverture précisées ci-dessus.
Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public lors des permanences suivantes :
- le 9 novembre 2026 de 9 h 30 à 12 h 30 - au siège de la communauté de communes du Pays de Pouzauges, Maison de l'Intercommunalité - 18, La Fournière, 85700 Pouzauges,
- le 18 novembre 2026 de 9 h 30 à 12 h 30 - en mairie du Boupère, 6, rue Henri Biraud, 85510 Le Boupère,
- le 25 novembre 2026, de 9 h 30 à 12 h 30 - en mairie de Sèvremont, 4, rue de la Rochejaquelein, 85700 Sèvremont,
- le 9 décembre 2026, de 14 h 00 à 17 h 00 - au siège de la communauté de communes du Pays de Pouzauges, Maison de l'Intercommunalité - 18, La Fournière, 85700 Pouzauges.
À l'issue de l'enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à Mme la Présidente de la CCPP ou sa représentante ses rapports et conclusions motivées. À réception, les rapports et les conclusions seront tenus à disposition du public au siège de la CCPP, aux mairies de Pouzauges et Le Boupère aux heures d'ouverture indiquées ci-dessus pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. L'ensemble sera également consultable sur le site internet de la CCPP : https://www.paysdepouzauges.fr/
Le projet de modification n° 3 du PLUi du Pays de Pouzauges

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

Périmètre de la commune de SAINT-SIGISMOND

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur l'élaboration de la Carte Communale de Saint-Sigismond et la protection des éléments de paysage et de patrimoine de la commune

en application de l'article L.111-22 du Code de l'Urbanisme

Par arrêté communautaire n° 223/2026 du 18 septembre 2026, M. le Président de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise a prescrit l'ouverture d'une Enquête Publique portant sur l'élaboration de la carte communale de la commune de Saint-Sigismond et la protection des éléments de paysage et de patrimoine de la commune en application de l'article L.111-22 du Code de l'urbanisme.
À cet effet, M. le Président du tribunal administratif de Nantes a désigné Mme Martine Dufresne en qualité de commissaire enquêteur, et M. Claude Monniot en qualité de suppléant.
L'enquête publique se déroulera du mercredi 21 octobre 2026 au vendredi 20 novembre 2026 inclus (clôture de l'enquête), soit pendant une durée de 31 jours consécutifs.
Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Saint-Sigismond (lundi : 13 h 30-17 h 00, mercredi 9 h 00-12 h 30, vendredi 14 h 00-17 h 00), ou les adresser par correspondance à l'attention de Mme le Commissaire enquêteur qui les annexera au registre :
- soit par voie postale à : Mairie de Saint-Sigismond, 1, rue de la Mairie, 85420 Saint-Sigismond,
- soit par voie électronique à l'adresse suivante en précisant comme objet «Observations enquête publique» : contactmairie@saint-sigismond85.fr
Les dossiers seront également consultables et téléchargeables sur le site internet de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise à l'adresse suivante : https://www.cc-vsa.com/actualites/enquete-publique-sur-lelaboration-de-la-carte-communale-de-saint-sigismond/
Mme le Commissaire enquêteur assurera des permanences en mairie de Saint-Sigismond les :
- mercredi 21 octobre 2026 de 9 h 00 à 12 h 30,
- lundi 9 novembre 2026 de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 20 novembre 2026 de 14 h 00 à 17 h 00 avec clôture par le commissaire enquêteur du registre de l'enquête publique à 17 h 00.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public un mois après la clôture de l'enquête et pendant un an en mairie de Saint-Sigismond aux jours et heures d'ouverture habituels susmentionnés, ainsi que sur le site internet de la de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise à l'adresse suivante : https://www.cc-vsa.com/actualites/enquete-publique-sur-lelaboration-de-la-carte-communale-de-saint-sigismond/
Au terme de l'enquête publique et au regard des conclusions motivées du commissaire enquêteur, le dossier sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Le Président
Stéphane GUILLON.

Marchés publics
Procédure adaptée

Communauté de communes
de l'Île de Noirmoutier

Fourniture de titres-restaurant dématérialisés pour la communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : communauté de communes de l'Île de Noirmoutier (85).
Numéro national d'identification :
Type : Siret - n° : 24850019100023.
Code postal/Ville : 85330 Noirmoutier-en-l'Île.
Groupement de commandes : non.
Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation :
Lien vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Identifiant interne de la consultation : 2026_15_M_RH.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Sylvie Martin - Tél. +33 2 51 35 89 89.
Mail : sylvie.martin@iledenoirmoutier.org
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : celles fixées dans le règlement de consultation.
Capacité économique et financière : celles fixées dans le règlement de consultation.
Capacités techniques et professionnelles : celles fixées dans le règlement de consultation.
Technique d'achat : accord-cadre.
Date et heure limites de réception des plis : lundi 16 novembre 2026, 12 h 30.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) : pouvoir adjudicateur.
Critères d'attribution :
- valeur technique : 60 %,
- prix : 20 %,
- performances en matière de protection de l'environnement : 20 %.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : fourniture de titres-restaurant dématérialisés pour la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier.
Classification CPV : 30199770.
Type de marché : services.
Description succincte du marché : accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un mini 35 000 euros HT/an et un maximum de 105 000 euros HT/an, durée ferme d'environ 12 mois, reconductible 1 fois 12 mois soit au maximum jusqu'au 31 décembre 2028.
Fourniture des titres-restaurant dématérialisés sur support physique cartes à puce (possibilité de cartes virtuelles sur la base du volontariat).
Les variantes ne sont pas prises en compte.
Date prévisionnelle de commencement de la prestation : 4 janvier 2027.
Lieu principal d'exécution : Noirmoutier-en-l'Île.
Durée du marché (en mois) : 24.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Marché alloti : non.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non.
Autres informations complémentaires :
Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes cedex. Tél. 02 55 10 10 02. Fax 02.55.10.10.03.
Organe chargé des procédures de médiation : DREETS (EX-Direccte) des Pays de Loire, CCIRA, 22, mail Pablo-Picasso, BP 24209, 44042 Nantes cedex 1. Tél. 02 53 46 79 02. Mèl : paysdl.ccira@dreets.gouv.fr
Date d'envoi du présent avis : 22 octobre 2026.

